AR Prefecture

017-200043479-20241128-2024_11_01-DE Reçu le 04/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2024 DÉLIBÉRATION n° 2024-11-01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-quatre, le 28 novembre à
En exercice	Présents	Votants	heures, le Conseil d'Administration du Cen- Intercommunal d'Action Sociale de Communauté de Communes Aunis Su légalement convoqué s'est réuni à Communauté de Communes Aunis Sud, séance ordinaire, sous la présidence
29	16	19 (dont 3 pouvoirs)	
Quorum: 15			Monsieur Christian BRUNIER.

Présents :

Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Philippe BODET (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Serge AUGER, Danielle BALLANGER, Evelyne BAUDOUIN, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU), Chrystèle BOURGEAIS, Jacky BRILLOUET, Chantal DARNEL, Christelle GRASSO, Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN.

Absents / excusés:

Jean GORIOUX (excusé), Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Jean-Pierre CHAPOT (excusé), Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN (excusé), Olivier DENÉCHAUD (excusé), Steve GABET (excusé), Emmanuel JOBIN (excusé), Martine LLEU (excusée), Georges TOURRENC.

Également présents à la réunion :

Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud

Madame Lydia JADOT, Assistante administrative, Madame Rachel ALLARD, Coordinatrice de l'épicerie solidaire, Monsieur Vincent BARNAC, Gestionnaire logistique de l'épicerie solidaire, Madame Françoise SALACRUCH et Madame Sophie RUAUD, Chargées d'instruction et d'intervention sociale.

d'intervention sociale.	
Secrétaire de séance : Madame Christelle GRASSO	Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président
	Télétransmission en préfecture le : 4.12.24
	N°: 017-200043479-20241128-2024-11-01-DE
Convocation envoyée le : 21 novembre 2024	Date de publication sur le site Internet : S. 12.24

AR Prefecture

017-200043479-20241128-2024 11 01-DE Recu le 04/12/2024

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur Christian BRÜNIER, Vice-Président,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité.

approuve le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

> Pour Extrait Conforme: Les signatures sont au registre. Fait à Surgères, le 28 novembre 2024

Président.

GORIOUX

La secrétaire de séance,

Christelle GRASSO

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.tr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.